

Pour votre parfaite information, l'application mobile justice.fr, lancée par le ministère de la Justice, vise à simplifier la vie des justiciables pour les rapprocher de leur justice. Elle permet notamment de :

- trouver un tribunal ou un point-justice à proximité ;
- s'informer sur ses droits et démarches ;
- calculer ses droits (aide juridictionnelle, pension alimentaire, saisie sur salaire) ;
- appeler des numéros d'aide et d'orientation : [3039](tel:3039) Accès au droit, [116 006](tel:116006) aide aux victimes, [3919](tel:3919) Violences femmes info, etc. ;
- accéder aux annuaires des professionnels du droit : avocats, huissiers (aujourd'hui commissaires de justice), notaires, conciliateurs.

Je tiens à vous assurer que votre témoignage et les réflexions que vous formulez renforcent l'engagement du ministère de la justice afin d'améliorer l'accompagnement des familles éprouvées par la disparition tragique d'un proche et confrontées à la douloureuse situation que vous exposez.

Permettez-moi de me faire l'interprète de Monsieur le ministre de la justice afin de vous renouveler sa sincère compassion.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Agnès KIKANO